



Assemblée générale

Distr. générale
21 janvier 2015

Soixante-neuvième session
Point 17, c, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2014

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/69/466/Add.3)]

69/207. Soutenabilité de la dette extérieure et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [58/203](#) du 23 décembre 2003, [59/223](#) du 22 décembre 2004, [60/187](#) du 22 décembre 2005, [61/188](#) du 20 décembre 2006, [62/186](#) du 19 décembre 2007, [63/206](#) du 19 décembre 2008, [64/191](#) du 21 décembre 2009, [65/144](#) du 20 décembre 2010, [66/189](#) du 22 décembre 2011, [67/198](#) du 21 décembre 2012 et [68/202](#) du 20 décembre 2013,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire, adoptée le 8 septembre 2000¹, et sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion²,

Rappelant en outre sa résolution [57/270](#) B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005³,

Rappelant également sa résolution [60/265](#) du 30 juin 2006 sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international,

Rappelant en outre la Conférence internationale sur le financement du développement et le document final adopté à l'issue de la Conférence⁴, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, ainsi que le document final issu de cette conférence, et la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵,

¹ Résolution 55/2.

² Résolution 65/1.

³ Résolution 60/1.

⁴ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁵ Résolution 63/239, annexe.



Rappelant la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, et le document final adopté à l'issue de la Conférence⁶,

Rappelant également la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »⁷ adopté à l'issue de cette conférence,

Rappelant en outre sa résolution 68/279 du 30 juin 2014 sur les modalités de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 13 au 16 juillet 2015,

Rappelant sa résolution 68/304 du 9 septembre 2014 dans laquelle elle a décidé d'arrêter les modalités des négociations intergouvernementales et de l'adoption du cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine lors de la partie principale de sa soixante-neuvième session, avant la fin de 2014⁸,

Soulignant qu'il faut mener une action véritablement coordonnée et cohérente si l'on veut créer des synergies avec les mécanismes intergouvernementaux compétents des Nations Unies,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁹;
2. *Souligne* qu'il importe tout particulièrement d'apporter en temps voulu une solution efficace, globale et durable aux problèmes d'endettement des pays en développement afin de favoriser la croissance économique et le développement de ces pays ;
3. *Insiste* sur le fait qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question subsidiaire intitulée « Soutenabilité de la dette extérieure et développement » ;
4. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport détaillé sur la question ;
5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dixième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Soutenabilité de la dette extérieure et développement ».

*75^e séance plénière
19 décembre 2014*

⁶ Résolution 63/303, annexe.

⁷ Résolution 66/288, annexe.

⁸ Voir résolution 69/247.

⁹ A/69/167.